

Relance des contrats aidés face à la crise

Face à la dégradation de la situation économique et à ses effets sur le marché du travail, notamment sur le chômage des catégories les plus fragilisées, la politique des contrats aidés est relancée, notamment en direction des jeunes.

Dans le secteur marchand, après la chute de 20 % relevée en 2008, le nombre de nouveaux contrats aidés se redresse de 5 % en 2009.

DES CONTRATS AIDÉS EN HAUSSE DANS LE SECTEUR MARCHAND

Avec un peu plus de 3 000 contrats nouveaux, contre moins de 1 000 en 2008, le nombre d'entrées en Contrat initiative emploi (CIE) atteint son plus haut niveau depuis la mise en œuvre du plan de cohésion sociale en 2005 (*tableau*). Le tiers de ces contrats relève du CIE jeunes (*encadré*).

Après un premier semestre affecté par la dégradation de la conjoncture, les entrées en alternance ont repris, au-delà du caractère traditionnellement saisonnier de ces contrats. Le nombre de contrats d'apprentissage signés en 2009 progresse au total de 6 %, s'établissant à 9 544. En revanche, les entrées en contrat de professionnalisation sont restées moins nombreuses que celles observées un an plus tôt (2 300, soit -27 %). La forte baisse des nouveaux contrats de professionnalisation du début de l'année (-45 % sur les cinq premiers mois) a toutefois été réduite (-8 % sur les sept derniers mois).

Les entrées en contrat de professionnalisation représentent toujours moins de 2 % des contrats signés au plan national, alors que les nouveaux contrats d'apprentissage en représentent plus de 3 %.

« Mesures Jeunes Actifs » pour l'emploi des jeunes

En réponse à la forte croissance du chômage des jeunes, les « Mesures Jeunes Actifs » sont mises en place à compter du mois de juin 2009 :

- élargissement du dispositif « zéro charge » aux entreprises de onze salariés et plus pour leur recrutement d'apprentis ;
- prime de 1 800 euros pour les entreprises de moins de 50 salariés qui embauchent un premier apprenti ou un apprenti supplémentaire ;
- aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation ;
- prime de 3 000 euros pour les entreprises qui recrutent en CDI des jeunes de moins de 26 ans qu'elles ont préalablement accueillis en stage ;
- pour les jeunes, Contrats initiatives emploi (CIE) supplémentaires ;
- lancement d'un contrat d'accompagnement formation ;
- mise en place de contrats passerelles vers l'emploi dans les collectivités territoriales.

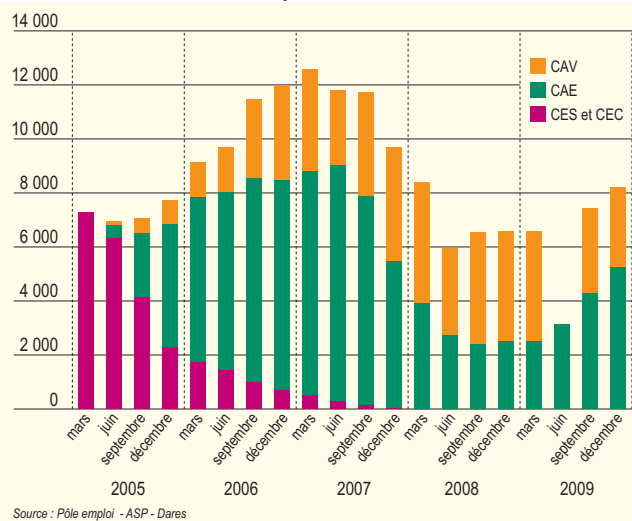
LES CONTRATS AIDÉS SE REDRESSENT DANS LE SECTEUR NON MARCHAND

Dans le secteur non marchand, le nombre de bénéficiaires d'emplois aidés s'est redressé au 3^e trimestre (+22 %) (graphique).

Ce mouvement s'est poursuivi au 4^e trimestre (+11 %). Le nombre de personnes présentes en Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ou en Contrat d'avenir (CAV) dans le secteur non marchand s'élève à 8 216 fin décembre 2009, soit environ 1 600 personnes de plus qu'un an auparavant.

À partir du mois de juin, les entrées en CAV et en CAE se sont fortement accrues sous l'effet, d'une part, de la reconduction d'une grande partie des contrats de l'Éducation nationale et d'autre part de la mise en œuvre du CAE passerelle. Au total, 11 700 entrées ou renouvellements de contrats CAE et CAV⁽¹⁾ sont comptabilisés en 2009, soit une progression de 32 % en glissement annuel.

Emploi aidé du secteur non marchand
Évolution des effectifs présents en Poitou-Charentes



Source : Pôle emploi - ASP - Dares

(1) Les statistiques de flux pour le Contrat d'avenir comptabilisent, pour le département de la Vienne, les entrées dans le contrat aidé expérimental CAD86. Faut de statistiques sur les mêmes bases que les contrats de droit commun, le CAD86 n'est en revanche pas intégré dans les données en « stock » du graphique sur l'évolution des effectifs présents.

Principales mesures de politique d'emploi en Poitou-Charentes

	2005	2006	2007	2008	2009
Emploi marchand aidé	16 835	17 967	19 229	15 638	16 388
Contrats Jeunes en entreprise	2 007	2 426	2 862		
Contrats initiative emploi (formule du plan de cohésion sociale)	1 675	2 654	1 343	960	3 014
CI-RMA (RMI)		857	992	1 052	572
CI-RMA (ASS/API/AAH)	86	256	388	306	329
Contrats initiative emploi (formule antérieure au plan de cohésion sociale) (Aides TPE « Zéro charges »)*	939				23 168
Autres exonérations de cotisations sociales et primes à l'embauche	907	1 057	1 257	1 107	585
Contrats en alternance	11 221	10 717	12 387	12 213	11 888
dont contrats de professionnalisation	2 115	2 964	3 128	3 200	2 344
contrats d'apprentissage	9 016	7 753	9 259	9 013	9 544
contrats de qualification, d'adaptation, d'orientation	90				
Emploi non marchand aidé	12 760	17 867	15 015	9 303	12 294
Contrats PACTE	0	10	3	13	6
Contrats d'avenir (y c. contrat expérimental Vienne)	952	3 497	4 649	4 934	4 669
Contrats d'accompagnement à l'emploi	5 328	13 381	10 157	4 228	7 328
Contrats Emploi-Consolidé	2 285	722	31		
Contrats Emploi Jeune	274	135	49	32	9
Apprentis du secteur public	65	122	126	96	282
Contrats Emploi-Solidarité	3 856				
Accompagnement des licenciements économiques	1 910	2 646	2 387	4 063	7 477
Cellules de reclassement	929	482	437	1 138	696
Conventions de reclassement personnalisé	981	2 164	1 950	2 925	4 651
Contrats de transition professionnelle					2 130
Accompagnement des jeunes (CIVIS)	4 307	6 202	5 077	4 901	5 445
Ensemble des entrées en mesure	35 759	44 682	41 708	33 905	41 604

Les données présentées font référence aux mesures dont la Dares connaît les valeurs départementales.

* Mis en place dans le cadre du Plan de relance, le dispositif « zéro charges » cible les très petites entreprises de moins de 10 salariés ; les données concernant ce dispositif ne sont pas reprises dans les sous-totaux de ce tableau

Source : Anpe - Cnasea - Dares - Drees - Unedic